

Ministère de l'Administration du
Territoire et de la Décentralisation
Direction Nationale de l'Etat Civil
Ville de Conakry
Commune de Ratoma
Bureau de l'état civil



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

Transcription du Jugement supplétif tenant lieu
d'acte de naissance N°27716/Greffe du 22
Septembre 2022.

Concernant : **Mamadou Cellou BAH**

Né le : **08 Septembre 2002** à Yaoundé (République
du Cameroun)

Transcrit sous N° 10653 /en
date du **07 Octobre 2022**.

EXTRAIT DU REGISTRE
DE L'ETAT CIVIL
ACTE DE NAISSANCE

Le Tribunal de Première Instance de Dixinn, Conakry, (République de Guinée), statuant en matière civile, sur requête et en premier ressort en son audience publique ordinaire du vingt deux Septembre l'an deux mille vingt deux.

Dit et juge que: **Mamadou Cellou BAH**

Est né le **08 Septembre 2002** à Yaoundé (République du Cameroun);

Fils de: **Boubacar BAH**

Et de: **Djenabou Ilo BAH**;

Dit que cet acte lui tiendra lieu d'acte de naissance et qui est transcrit en marge des registres de l'état civil de la Commune de **Ratoma**, Conakry, lieu de résidence pour l'année **deux mille deux**.

Transcrit par nous: **Alpha Oumar SACKO**, Officier de l'état civil de la Commune de Ratoma, Conakry, le **sept Octobre deux mille vingt deux**.

Ratoma, le 07 Octobre 2022.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL
DELEGUE



Mme Sall Hadja Fatoumata Binta DIALLO



JUGEMENT SUPPLETIF TENANT LIEU D'ACTE DE NAISSANCE

A **Mamadou Cellou BAH**, né le **08 Septembre 2002** à Yaoundé, (République du Cameroun);

Le Tribunal de Première Instance de Dixinn, (République de Guinée), statuant en matière civile, sur requête et en premier ressort en son audience du vingt-deux Septembre deux mille-vingt-deux à laquelle siégeait Madame **Damba OULARE**, Juge-Présidente de la première Section Civile et Administrative du Tribunal, avec l'assistance de Madame **Sarata BALLO**, Chef du Greffe par Intérim, a rendu le jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL:

Vu les pièces du dossier ;

Vu la requête en date du 21 Septembre 2022, formulée par monsieur **Mamadou Cellou BAH**, Etudiant, domicilié au quartier Wanindara, Commune de Ratoma, Conakry ;

Le Ministère Public en ses observations ;

Après en avoir délibéré conformément à l'article 201 du code civil ;

Attendu que le requérant sollicite du Tribunal un jugement supplétif pour lui tenir lieu d'acte de naissance;

Attendu que des documents versés au dossier et de l'enquête à laquelle il a été procédé à la barre du Tribunal notamment l'audition des deux témoins majeurs guinéens ci-après :

1. M. Souleymane DIALLO, âgé de 47 ans, Chauffeur, domicilié au quartier Bantounka, Commune de Ratoma, Conakry ;

2. M. Mamadou Baïlo BAH, âgé de 35 ans, Administrateur Civil, domicilié au quartier Wanindara, Commune de Ratoma, Conakry ;

Il résulte le bien-fondé de la demande et l'exactitude des renseignements fournis sur la naissance ci-dessus énoncée ;

PAR CES MOTIFS :

Statuant publiquement, en matière civile, sur requête et en premier ressort Juge et dit que **Mamadou Cellou BAH** est né le **08 Septembre 2002** à Yaoundé, (République du Cameroun);

, fils de **Boubacar BAH** et de **Djenabou Ilo BAH**.

Dit que ce jugement lui tiendra lieu d'acte de naissance et qu'il sera transcrit en marge des registres de l'état civil de la Commune de Ratoma, Conakry, lieu de résidence pour l'année deux mille deux (2002) ;

Met les frais et dépens à la charge du requérant.

Et ont signé la Juge-Présidente et la Chef du Greffe par Intérim.



Mme. Damba OULARE



Mme. Sarata BALLO

N° **27716** /2022



TRANSCRIT DANS LE REGISTRE
DE L'ETAT CIVIL DE LA COMMUNE
DE RATOMA SOUS LE N° 10653
CONAKRY LE 07.10.2029



Mme SALL H.
Famounata Bintou
Officier de l'Etat Civil
DELEGUEE

